

Commune de  
**FONTENAY SUR VÈGRE**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 13 NOVEMBRE 2018**

L'an deux mille dix-huit, le treize novembre, à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de Madame LHOPITAL Monique, Maire.

**Étaient présents** : M. MARTEAU Jean-Luc, Mme FABLE Michèle, M. RUIILLÉ Guy, M. CHAUVEAU Didier, M. TOUCHARD Fabien, Mme GIRAULT Catherine, M. MAZURE Mathias et Mme DORET Peggy

**Absent non excusé** : M. GOUPIL DE BOUILLÉ Pierre

**Secrétaire de séance** : M. TOUCHARD Fabien

Date de convocation : 08/11/2018

Date d'affichage : 08/11/2018

Nombre de Conseillers en exercice : 10

Nombre de présents : 9

**ORDRE DU JOUR** :

- Devis pose borne promenade
- Devis complément aménagement éclairage public rue de la Tannerie
- Décision modificative n°2
- Note synthétique sur l'activité et rapport de gestion du Conseil d'administration ATESART année 2017
- Chemins Gué des Blés : interrogation compétence CCLBN
- Demande de dons, sinistrés département de l'Aude
- Tarifs salles des fêtes 2019
- Tarifs cimetière 2019
- Tarif location église 2019
- Proposition achat terrain SALIBA
- Affaires diverses

**AJOUT A L'ORDRE DU JOUR** :

- Tarifs assainissement 2019
- Création emplacements cavurnes cimetière

**DEVIS POSE BORNE PROMENADE**  
**(2018-11-01)**

Madame le Maire informe le Conseil municipal que la borne de promenade située dans le chemin d'accès donnant de la place de la Chauvinerie à l'impasse de la Roquentinière est cassée et prend l'humidité. Le remplacement de celle-ci est donc nécessaire. Madame le Maire présente au Conseil municipal un devis de l'entreprise Garczynski d'un montant de 816 € T.T.C. Cette entreprise avait déjà effectué le changement d'autres bornes de promenade situées dans le village.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité le devis et autorise Madame le Maire à le signer.

**DEVIS COMPLEMENT D'AMENAGEMENT ECLAIRAGE PUBLIC RUE DE LA TANNERIE**  
**(2018-11-02)**

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'afin de pouvoir procéder à l'installation de l'éclairage public du parking de la Tannerie, l'entreprise SPIE a été contrainte de réaliser une tranchée afin de prolonger le fourreau déjà existant sous la chaussée. Cette dépense n'avait pas été prévue au budget 2018 étant donné que le Conseil municipal pensait que ce fourreau était déjà en place et de longueur suffisante.

L'entreprise SPIE a proposé un premier devis de 1 422 € T.T.C. correspondant à ces travaux. Madame le Maire a demandé à l'entreprise SPIE de revoir ce devis à la baisse au vu de la conjoncture actuelle et étant donné que ces travaux n'avaient pas été prévus au budget 2018.

L'entreprise SPIE propose donc un nouveau devis d'un montant de 1 182 € T.T.C. soit une baisse de 240 € T.T.C.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité ce devis de l'entreprise SPIE d'un montant de 1 182 € T.T.C. et autorise Madame le Maire à le signer.

**DECISION MODIFICATIVE N°2**  
**(2018-11-03)**

Madame le Maire informe le Conseil municipal que les dépenses engendrées pour le changement de la borne de promenade et le complément d'aménagement de l'éclairage public rue de la Tannerie n'avaient pas été prévues au budget 2018. C'est pourquoi il convient de modifier le budget 2018 de la façon suivante :

INVESTISSEMENT					
		DEPENSES		DEPENSES	
Travaux pose borne promenade	C/2152 opération 40	-816 €			
Travaux complément aménagement éclairage public rue de la Tannerie	C/2152 opération 40	-1 182 €			
			C/21534 opération 41	+1 998 €	

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette modification du budget 2018.

**NOTE SYNTHETIQUE SUR L'ACTIVITE ET RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL**  
**D'ADMINISTRATION ATESART ANNEE 2017**  
**(2018-11-04)**

Le Conseil municipal de Fontenay sur Vègre,

Vu le rapport de Madame le Maire,

Vu les statuts et le règlement intérieur de la SPL Agence des Territoires de la Sarthe qui stipulent que les collectivités actionnaires doivent exercer sur la société un contrôle analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services,

La collectivité de Fontenay sur Vègre étant actionnaire de l'ATESART et ayant pris connaissance de la note synthétique sur l'activité 2017 et du rapport de gestion 2017 approuvé au cours de l'assemblée générale ordinaire du 20 juin 2018,

Après en avoir délibéré, DÉCIDE :

DE PRENDRE ACTE de la note synthétique sur l'activité 2017 et du rapport de gestion 2017 de l'Agence des Territoires de la Sarthe.

**CHEMIN GUE DES BLES : INTERROGATION COMPETENCE COMMUNAUTE DE COMMUNES**  
**LOUE NOYEN BRULON**  
**(2018-11-05)**

Madame le Maire informe le Conseil municipal que le Conseil communautaire, après en avoir délibéré le 14 février 2018, a décidé d'inscrire dans ses statuts la compétence « Chemins de randonnées ».

Les chemins concernés doivent répondre cumulativement à trois critères : chemins classés au PDIPR, chemins de liaison entre plusieurs communes et chemins avec atouts touristiques (patrimoine).

La Communauté de communes prendra à sa charge le panneauage, le balisage et la promotion des chemins mis à disposition. Il restera à la charge des communes l'entretien des chemins.

Le Conseil municipal décide de faire intervenir le responsable du service des sports de la Communauté de communes LBN pour étudier l'éligibilité du chemin du Gué des Blés.

**DEMANDE DE DONS : SINISTRES DE L'AUDE**  
**(2018-11-06)**

Madame le Maire informe le Conseil municipal d'une demande de dons provenant de l'association des Maires de l'Aude. Ces dons seront affectés à la reconstruction des équipements publics dévastés suite aux inondations dévastatrices et imprévisibles que le département de l'Aude a subi le 15 octobre 2018.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, en soutien aux communes dévastées, d'accorder au département de l'Aude une aide à hauteur de 100 €.

**TARIFS SALLES DES FETES 2019**  
**(2018-11-07)**

Le Conseil Municipal décide, à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019, de fixer les tarifs de location de la salle des fêtes ainsi :

Habitants de la commune	week-end	150 €
Habitants hors commune	week-end	220 €
Habitants de la commune	journée	60 €
Habitants hors commune	journée	95 €
Association hors commune	journée	30 €
Participation EDF		0,17 € du Kwatt
Participation redevance incitative		10 €

Après délibération, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces tarifs.

**CREATION EMPLACEMENTS CAVURNES CIMETIERE**  
**(2018-11-08)**

Madame le Maire propose au Conseil municipal de mettre à disposition dans le cimetière 6 emplacements de 1m<sup>2</sup> destinés à recevoir uniquement des cavurnes.

Le Conseil municipal accepte à l'unanimité la mise à disposition de 6 emplacements de 1 m<sup>2</sup> dans l'allée D12 du cimetière qui seront destinés à recevoir uniquement des cavurnes.

**TARIFS CIMETIERE 2019**  
**(2018-11-09)**

Madame le Maire propose les tarifs et conditions suivantes concernant le cimetière :

- les concessions cimetière 2m<sup>2</sup>: valable 30 ans au tarif de 150 €,
- les emplacements cavurnes 1 m<sup>2</sup> (allée D12): valable 30 ans au tarif de 150 €,
- les cavurnes (Jardin du souvenir) :

Désignation	Tarifs
Concession 30 ans	500 €
Redevance lors du dépôt ou du retrait des urnes	45 €
Dispersion des cendres	60 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la durée et le tarif des concessions, emplacements cavurnes et des cavurnes dans le Jardin du souvenir.

**TARIFS LOCATION EGLISE 2019**  
**(2018-11-10)**

Madame le Maire rappelle au Conseil municipal que jusqu'à présent l'église était prêtée à titre gracieux aux tiers extérieurs qui la sollicitent.

Madame le Maire propose au Conseil municipal de mettre désormais en place un tarif de location lorsque l'église est utilisée par des tiers extérieurs à la commune.

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité cette proposition et fixe le montant de cette location à 120 €.

**TARIFS ASSAINISSEMENT**  
**(2018-11-11)**

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de conserver pour 2019 les tarifs de redevance assainissement qui avaient été votées pour l'année 2018. Pour rappel ceux-ci avaient été votés comme suit :

Les usagers raccordés au réseau d'assainissement collectif possédant un compteur d'eau :

- 27.80 € le montant de l'abonnement semestriel,
- 0.98 € / m<sup>3</sup> d'eau consommée.

Les usagers qui ne s'approvisionnent pas ou peu en eau sur le réseau public et qui rejettent dans le réseau d'assainissement collectif des eaux en provenance de puits :

- 27.80 € le montant de l'abonnement semestriel,
- Une consommation de 60 m<sup>3</sup> par habitation à 0.98 € / m<sup>3</sup>

**PROPOSITION ACHAT TERRAIN SALIBA**  
**(2018-11-12)**

Madame le Maire informe le Conseil municipal que Madame SALIBA propose à la commune la vente de son terrain (parcelle ZL 25) au prix de 3 000 € net vendeurs. Pour rappel, Madame SALIBA avait déjà fait une proposition auparavant à 5 000 € net vendeurs que le Conseil municipal avait refusé en raison d'un prix trop élevé.

Le Conseil municipal refuse cette nouvelle proposition considérant toujours la proposition trop élevée et ne voit pas d'intérêt réel pour la commune d'acheter cette parcelle.

Le Conseil municipal souhaite, par ailleurs, que Madame le Maire lui adresse un courrier avec accusé de réception afin de lui demander d'entretenir son terrain et en particulier l'élagage des arbres qui dépassent sur la voirie.

### **Affaires diverses :**

- Madame le Maire invite Mme Catherine Girault à présenter l'invitation de POLLENIZ à la constitution du Collège des collectivités territoriales le 5 décembre 2018 à Oizé.
- Madame le Maire expose au Conseil municipal le rapport de Véolia concernant les poteaux incendie situés sur la commune. La société Véolia indique que 3 poteaux à incendie sont à renouveler mais le Conseil municipal n'est pas d'accord avec cette constatation et charge Madame le Maire de contacter la société Véolia pour avoir plus d'informations.
- Madame le Maire informe le Conseil municipal de l'invitation de l'orchestre de la Vègre au concert de la Sainte Cécile le 25 novembre 2018 à 15h30 au centre culturel de Loué.
- Madame le Maire informe le Conseil municipal que le SIVOS de la Vègre organise un séjour en 2019 de 4 jours pour les enfants de GS au CM2 soit 57 enfants. Le montant de ce séjour est de 13 068 €.

La séance est levée à 22h30.